

provinces, et j'ai toujours espéré, qu'avec notre constitution, il ne s'élèverait jamais aucun conflit entre le pouvoir central et les provinces.

Mais, M. l'Orateur, je puis dire que, plus tard, des événements dus, suivant moi, à la mauvaise administration du gouvernement qui a dirigé les affaires du pays depuis plusieurs années, ont amené des conflits entre les provinces et le gouvernement central, et ont créé les mêmes difficultés qui ont été la cause de la guerre intestine des États-Unis. C'est une chose que nous devons regretter. Nous voyons que l'on a fait des efforts pour maintenir des droits que l'on n'aurait jamais dû réclamer.

Je ne traiterai pas au long les différents points que j'ai mentionnés, mais je me bornerai à la question du cens électoral actuellement devant la chambre. Les honorables députés se rappellent que lorsque le bill fut d'abord présenté, je siégeais de l'autre côté de la chambre, et je l'ai critiqué très sévèrement. J'ai dénoncé les détails de l'acte ; j'ai condamné le cens électoral fantaisiste, le vote des Sauvages, et tout le rouage encombrant et difficile nécessaire pour l'application de cet acte ; mais j'ai approuvé le très honorable ministre sur un des principaux principes du bill, et cela, parce que je croyais que, logiquement, ce principe était juste. Il s'agissait de savoir si, oui ou non, les listes des différentes provinces devraient être adoptées par ce parlement, ou si, en adoptant un bill du cens électoral, nous donnerions à ce parlement un rouage destiné à lui laisser le pouvoir de régler le droit de suffrage de ceux qui étaient les membres de cette chambre.

Ce que j'ai fait, M. l'Orateur, je l'ai fait honnêtement. Je croyais qu'il était juste d'établir ce principe, et je ne pense pas qu'il y ait un député, des deux côtés de la chambre—quoique beaucoup pensaient le contraire dans le temps qui n'admettra pas qu'au point de vue de l'art et de la constitution, c'est ce qui devait être fait. J'admets volontiers que cette influence et cette conviction m'ont alors contrôlé, mais, bien que j'aie voté avec le très honorable ministre sur cette question spéciale, j'ai, en même temps, condamné la législation. J'ai voté contre son rouage embarrassant, et j'ai déclaré que son but principal était de donner aux ministres le moyen de contrôler le libre exercice du vote populaire. Je ne me suis pas gêné d'exprimer mes opinions sur les détails d'une mesure que je trouvais inique.

Aujourd'hui, mes opinions sont changées au sujet du vote que je serai appelé à donner, lorsque ce principe sera encore proposé. Il est peut-être bien bon de dire qu'il est conforme à l'art et à la science que les députés de cette chambre puissent contrôler le cens électoral, mais si nous mettons dans un des plateaux de la balance les dépenses énormes que ce bill occasionne, comme l'expérience nous l'a démontré, le rouage embarrassant qu'il a créé, l'ennui qu'il cause aux députés, chaque année, pour surveiller la confection de ces listes, les dépenses qu'il occasionne aux députés eux-mêmes pour suivre les reviseurs de paroisse en paroisse—lorsque nous considérons le fait que le but de cette loi est de détruire les libertés du peuple, et de donner au gouvernement un pouvoir et une influence destinés à empêcher le peuple d'exercer librement son droit de voter dans le choix de ses représentants—lorsque nous pesons tous ces faits, je dis qu'entre la solution scientifique et artistique d'un côté, et la solution pratique de l'autre, je suis prêt à rétracter

M. MITCHELL.

le vote que j'ai donné, il y a quatre ans, et à voter pour accepter les listes préparées par les officiers des différentes municipalités. Quoique ce ne soit pas conforme à la science, en principe, je suis prêt à accepter ce mode, parce qu'il est plus honnête, plus juste, plus loyal, plus économique et parce qu'il cause moins de difficultés et qu'il coûte moins cher que la loi actuelle.

Je ne me suis levé que pour expliquer le vote que je vais donner. Depuis 1867, lors de l'inauguration de la confédération, à venir jusqu'à 1885, alors que cet acte a été adopté, nos élections se sont toujours faites sur les listes municipales, et pendant tout ce temps, j'ai siégé en cette chambre, et jamais personne n'a trouvé à redire sur la manière dont ces listes étaient faites. Personne n'a cherché à démontrer qu'il se commettait des injustices, ou que le peuple n'était pas représenté équitablement en votant sur ces listes.

Mais que voyons-nous maintenant ? Nous voyons par les admissions du ministre des finances et par les statistiques qui ont été préparées par les députés de la gauche, que le coût de la confection des premières listes, s'est monté entre \$400,000 et \$500,000, et que les listes partielles qui ont été faites cette année, vont coûter environ \$150,000. Nous voyons qu'au mépris du statut que le très honorable ministre a présenté devant cette chambre et qu'il a fait adopter, lequel exige que les listes soient faites chaque année, ces messieurs ont laissé écouler une année, puis une autre année, et qu'ils n'ont fait préparer les listes que lorsque cela leur convenait. Lorsque, d'un côté, nous voyons les dangers qu'il y a de donner au gouvernement le pouvoir de faire de telles choses, et, d'un autre côté, les dépenses que ce bill occasionne au peuple, nous sommes justifiables de dire que, puisqu'aucun de ces maux n'existait sous l'ancienne loi qui fonctionnait si admirablement bien, depuis dix-neuf ans, il faut rappeler cet acte embarrassant, et retourner à l'ancien mode. Je n'ai jamais été dans mon comté pour suivre le reviseur dans la confection des listes. Je cours mes chances avec le peuple, et ceux qui aiment mieux suivre les reviseurs pour préparer leurs listes, peuvent le faire ; mais j'ai confiance que le peuple m'en dira sans cela. Quelques députés m'ont dit que cela leur avait coûté un millier de piastres pour suivre les reviseurs ; et pour employer des gens chargés d'examiner ces listes. Si ce mode est aussi dispendieux qu'on le dit, s'il est si défectueux dans son application, j'aime mieux courir mes chances, quoique ce ne soit pas aussi conforme à la science, sur les listes électorales telles que préparées par les officiers nommés par les municipalités, plutôt que sur celles préparées par les créatures du très honorable ministre, ou de ceux qui siègent à côté de lui.

Je n'ai fait cette déclaration que pour expliquer le vote que j'ai l'intention de donner. Je voterai contre ce bill. J'ai voté contre presque tous les détails qu'il contenait lorsqu'il fut présenté et, quoique j'aie appuyé le principe de donner au gouvernement le droit de faire ses propres listes, je m'aperçois maintenant que j'ai fait une erreur. Je m'aperçois que, par l'application injuste de cette mesure, par les dépenses qu'elle occasionne, non seulement au trésor, mais encore aux députés et au peuple des différents comtés, il est de mon devoir de déclarer publiquement quelle est la ligne de conduite que j'entends suivre, et je voterai en faveur de l'abrogation de cette loi.